

**CONVOCATION DU
06/01/2021**

SEANCE DU MERCREDI 13 JANVIER 2021

PVCM130121

L'an deux mille Vingt et Un, le treize janvier, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUE se sont réunis salle Bessie Coleman sur convocation et sous la présidence de M. THUEUX Jacky, maire.

Présents :

THUEUX Jacky – Maire

PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DELARUE Dominique,

DUFRENOY Christophe - Adjoint

MAGNIER Annita, LEPAYSAN Joanni, CAROUGE Gisèle, BEAUVISAGE Emmanuel,

RAEPSAET Dominique, GRAVELINE Daniel, PROVILLE Nathalie, MANIER Yves, LENNE

Martine, LECOUTRE Gilles, RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS

Dominique, LAPLEAU José - Conseillers Municipaux

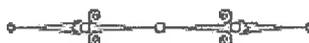
Représentés par procuration : SCHULER Angéline par BEAUVISAGE Emmanuel,

LEDOUX Katia par THUEUX Jacky, BOULONGNE Agnès par HOCQUINGHEM Marie-Christine

Absent excusé : -

Absent : -

Secrétaire de séance : BEAUVISAGE Emmanuel



1. Finances

- Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre : travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien
- Effacement du réseau électrique : dépose du poste de transformation et modification du réseau électrique route d'Arry
- Effacement du réseau électrique route d'Arry et rue des Alouettes

2. Questions diverses/Communication – Droit d'initiative

M. THUEUX présente ses Vœux à toute l'assemblée.

1 – FINANCES

A – Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre : travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien – DL010121

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du 17 décembre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre portant création d'un groupement de commandes relatif à des travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien,

Considérant la volonté de partager les compétences et savoirs, l'intérêt du gain de temps procédural, de rationaliser les dépenses et réaliser des économies d'échelle sur les volumes d'achat, et le besoin de la Commune en termes de travaux neufs et d'entretien de voirie sur son territoire,

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Au regard du contexte précédemment exposé, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes relatifs aux travaux neufs et d'entretien de voirie coordonné par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre. Il convient de signer la convention constitutive, annexée à la présente, pour en accepter les conditions, les modalités de fonctionnement, les rôles et les obligations de la Commune en tant que membre signataire.

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre est désignée comme coordonnatrice du groupement sur une durée illimitée et engagera à ce titre les consultations communes. Elle procédera à ce titre à la notification des marchés aux prestataires retenus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 POUR, décide :

- d'approuver la création d'un groupement de commandes pour les travaux neufs et d'entretien de voirie,
- de désigner la Communauté de Communes comme coordinatrice de ce groupement,
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande jointe à la présente autorisant le Président de la Communauté de Communes à engager les consultations communes, à signer les marchés qui en découleront et tout autre document afférant à la création de ce groupement et à l'exécution de son objet,
- de prévoir les crédits au budget.

B – Effacement du réseau électrique : dépose du poste de transformation et modification du réseau électrique route d'Arry – DL020121

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de dépose du poste de transformation et modification du réseau électrique tel que présenté en annexe par la FDE 80 (convention n° 08-0752-CH).

Dans cette optique une convention de maîtrise d'ouvrage sera établie avec le Fédération Départementale d'Energie de la Somme suivant le plan de financement indiqué ci-dessous :

- participation de la commune 20 % du coût HT de l'opération soit :	14 883.59 €
- montant pris en charge par la FDE 80 % soit :	59 534.38 €
- TVA avancée par la FDE :	14 174.85 €
- coût total TTC :	88 592.82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré 18 POUR, 5 ABSTENTIONS (Renard Richard, Hocquinghem Marie-Christine, Daras Dominique, Boulongne Agnès, Lapleau José), décide :

- d'adopter le projet tel que présenté dans la convention n° 08-0752-CH,
- de solliciter la FDE de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée,

M. Renard demande si ces travaux résultent d'une non-conformité du poste ?

M. Beauvisage répond que ce poste est vétuste, c'est la FDE 80 qui a proposé le changement puisque subventionné à hauteur de 80 %, pour autant il n'y a pas de non-conformité.

M. Porquet explique qu'il paraît logique du fait de l'enfouissement des réseaux de modifier le poste. « on ne peut pas le surbaisser, il faut l'effacer et en remettre un compatible ». De plus esthétiquement cela sera un plus pour le quartier.

M. Renard revient sur la transaction entre la FDE 80 et le propriétaire du terrain. Le poste actuel est sur une partie communale. FDE 80 rachète un morceau de terrain à M. Juda pour repositionner le nouveau poste. La commune récupère l'ancien terrain ou sera amené à le rétrocéder à M. Juda. Après ces explications, M. Renard annonce l'abstention du groupe car ce n'est pas la conformité qui justifie ces travaux.

C – Effacement du réseau électrique route d'Arry et rue des Alouettes – DL030121

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'effacement du réseau électrique en conducteurs nus avec tronçons en isolé torsadé route d'Arry et rue des Alouettes tels que présentés en annexe par la FDE de la Somme dans la convention n° 08-0753-SE.

La réalisation des travaux électriques s'accompagne de la réalisation en tranchées communes de travaux d'éclairage public et de communications électroniques le cas échéant.

Dans cette optique une convention de maîtrise d'ouvrage sera établie avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme suivant le plan de financement indiqué ci-dessous :

- participation de la commune :	126 517,94 €
- montant pris en charge par la FDE (dont la TVA) :	138 208,48 €
- coût total :	264 726,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré 18 POUR, 5 ABSTENTIONS (Renard Richard, Hocquinghem Marie-Christine, Daras Dominique, Boulongne Agnès, Lapleau José), décide :

- d'adopter le projet tel que présenté dans la convention n° 08-0753-SE,
- de solliciter la FDE de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée,
- d'inscrire la participation commune au budget .

M. Renard demande des précisions sur les différentes phases. Pour les différents réseaux (électricité, téléphone, fibre), les branchements seront faits en forages dirigés. Les différents réseaux eau, assainissement, gaz passant sous les trottoirs ou en chaussée ont fait l'objet d'un contrôle. Le réseau d'eau potable sera contrôlé, renforcé, protégé et réhabilité et les branchements seront remis aux normes en limite de propriété comme cela avait été fait en son temps avenue Caudron. Cela représente une douzaine de compteurs dont les travaux seront réalisés par les services techniques. Les riverains ont été prévenus des travaux pour d'éventuelles installations au gaz pour éviter les ouvertures après coup. Le réseau des eaux pluviales est correct dans ce secteur. La réfection des trottoirs est à prévoir également (enrobés, bordurage). Des chiffrages sont en cours.

M. Renard précise que son groupe s'abstient, non pas qu'il soit contre ces travaux, mais que ces projets ne soient pas totalement chiffrés notamment tous les frais annexes cité ci-dessus.

M. Graveline demande qui prend en charge les différents raccordements jusqu'au habitation des riverains, ainsi que les réfections : FDE 80 gère toute l'opération.

M. Beauvisage explique les améliorations possibles avec ce nouveau matériel et notamment les économies d'énergie et un branchement intégré étanche pour les branchements des décorations de Noël.

M. Manier informe qu'à côté de chez M. Mas rue des Alouettes, un piquet en ciment électrique est tombé depuis longtemps chez ce dernier. Peut-on le faire enlever ? Il est implanté sur du domaine privé. M. Thueux va se renseigner pour savoir qui doit faire la demande d'enlèvement et tiendra M. Manier au courant.

2 – QUESTIONS DIVERSES /COMMUNICATION – DROIT D'INITIATIVE

Trésorerie au 13/01/2021 : 5 074 868.93 €.

M. Renard regrette le refus de la municipalité d'accorder l'utilisation des anciens locaux de l'ALAM derrière le bureau d'information touristique, à l'office de tourisme intercommunal au motif de la reprise de cours d'informatique. Les cours d'informatique sont de la compétence communautaire puisque le SIVOS a été dissous. Y-a-t-il un accord de passé avec la communauté de communes pour l'utilisation de ces locaux pour la mise en place de cette activité ? Pour l'instant non.

M. Graveline demande des précisions sur les travaux de rénovation des poteaux EDF chemin du Gard. C'est EDF qui a lancé le programme de rénovation pour 8 poteaux vétustes. Il signale la disparition de la gouttière qui venait d'être posée à l'abris bus chemin du Gard. Le service technique devra intervenir pour en remettre une mais en rectifiant le sens pour un meilleur écoulement.

M. Renard demande si le chiffrage du chauffage des logements au groupe scolaire, en individuel a été réalisé ? pas pour l'instant car la réhabilitation de ces logements fera l'objet d'un marché.

M. Renard évoque la fin de certains contrats et des départs en retraite aux services techniques. Des embauches sont-elles envisagées ? Pas pour l'instant. Un CDD vient d'être prolongé de trois mois, que deviendra-t-il à la fin ? M. Thueux a bon espoir pour cet agent.

Question plus humoristique de M. Renard : est-il prévu de servir une petite soupe au potiron en fin de séance ? Il paraît que certain aime bien cela !! Non rien de prévu.

M. Renard fait remarquer que dans le compte-rendu du 7 décembre 2020, pour les demandes d'avis consultatif des carrières O. Savreux, le nom des conseillers qui se sont abstenus ne figure pas. Il souhaite que cela soit rectifié dans le procès-verbal où sont notifiées les délibérations dans leur intégralité. La remarque est notée.

SEANCE LEVEE A 19 H

